A la demande de Mgr. le vice-président, le trésorier a déclaré avoir fait la recette, née, de la somme de	2000	19	64
Laquelle ajoutée à ce qu'il y avait en caisse	543	9	3
Forme la somme totale deLa dépense de l'année étant de	939 195	8	$\frac{9\frac{1}{2}}{1\frac{1}{2}}$
Il s'ensuit qu'il reste en caisse	£744	0	8

Les comptes ayant été examinés et alloués, le bureau a arrêté que les allocations aux membres infirmes, pour l'année suivante, seraient départies comme suit :—

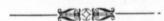
AM.	Viau,	 £35
$\mathbf{M}$ .	Daulé,	 45
$\mathbf{M}$ .	A. Lefrançois,	 45
	Couture,	
$\mathbf{M}$ .	T. B. Pelletier,	 40
M.	M. Tardif	 40

Ensin Mgr. le vice-président a fait connaître au bureau qu'en vertu des réponses faites, par les membres de la Société, à la circulaire de Mgr. le président, en date du 15 avril dernier, pour l'élection de douze procureurs, MM. Charles-François Baillargeon, François-Cermain Loranger, Thomas Maguire, Laurent-Thomas Bédard, Joseph-David Déziel, Jean-François Gagnon, Jean Harper, François-Xavier Delâge, Jean-Baptiste Ant. Ferland, Jean-Louis Beaubien, Séver-Joseph-Nicolas Dumoulin et Thomas Cooke, sont élus procureurs; et que MM. Jacques Nelligan, Joseph Laberge, Paschal Pouliot, François-Xavier Côté, Jean-Baptiste Kelly, Barthélemi Fortin, Célestin Gauvreau, Alexis Mailloux, Louis-Antoine Montminy, Edouard Faucher, Louis Proulx et Charles-Félix Cazeau, sont ceux qui ont réuni le plus grand nombre de suffrages après les procureurs élus.

Fait et passé au presbytère des Trois-Rivières, par ordre de Mgr. le vice-président, les jour et an que dessus; et ont signé, lecture faite.

(Signé,) † P. F. Ev. DE SIDYME, vice-président.

D. PARADIS, Ptre, V. S. S. E. de St. Michel.



COMPTE DÉTAILLÉ DE LA DÉPENSE DEPUIS LE DERNIER BUREAU, TENU LE 1ER SEPTEMBRI., 1847.

Allocation à M. Daulé,	£45			
Do. à M. Desjardins,	35			
Do. à M. Viau,	35			
Do. à M. Couture,				
Do. a M. Pelletier,		15	0	
Impression du procès-verbal, lettres circulaires, etc				
et ports de lettres,	6	13	11	
Tenue du bureau,				
	£195	8	14	

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et au compte de M. le trésorier.

Ce 15 septembre, 1848.

Secrétaire S. E. S. M.